



Essai d'un autre poste sans démissionner

Par **Romyak**, le **09/05/2009** à **11:37**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié dans une entreprise de transport de voyageurs en CDI depuis 2 ans et demi. J'ai l'opportunité pour le mois de juillet de travailler dans une autre entreprise pour occuper un poste similaire (à peu près) avec possibilité de travail à l'année par la suite dans cette entreprise. La proposition est alléchante tant au niveau salaire que conditions de travail et cette période de travail constituerait une période d'essai pour voir si je fais l'affaire pour ce poste et aussi si le poste me convient. J'aimerais donc trouver une solution pour honorer ce contrat sans pour autant démissionner de mon CDI pour le moment.

Y a t il une solution légale pour concilier les deux, je pensais à un congé sans solde. A t on le droit d'avoir deux contrats de travail à temps complet ou suis je contraint de démissionner ?

Merci d'avance de vos réponses.

Romain Pignon

Par **JPALMER**, le **09/05/2009** à **13:00**

bonjour,

je sais que dans une situation similaire j'avais pris un congé sans solde de 1 ans pendant lequel j'avais travaillé dans 3 boîtes différentes en même temps puis revenu dans la première, cela ne m'avait pas posé de problèmes, mais je ne sais pas si c'est légal.

cordial,
JP